



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE
Séance du vendredi 13 mars 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 13 mars 2015 à 15 heures 00, les membres de la Commission Permanente du Conseil Général, sur convocation adressée le mardi 10 mars 2015 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général.

Les membres ci-après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

M. Dominique Le Mèner, Vice-Président, *excusé*
Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente, *excusée*
M. Jean-Pierre Chauveau, Vice-Président,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente,
Mme Nicole Agasse, Vice-Présidente,
M. Fabien Lorne, Vice-Président, *excusé*
M. Charles Somaré, Vice-Président,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Chantal Albagli, Vice-Présidente,
M. Pierre Touchard, Vice-Président, *excusé*,
M. Bernard Petiot, Vice-Président,
M. Gérard Brault, Membre de la Commission Permanente, *excusé*
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission Permanente,
M. André Langevin, Membre de la Commission Permanente,
M. Michel Letellier-Canu, Membre de la Commission Permanente,
Mme Christiane N'Kaloulou, Membre de la Commission Permanente,
Mme Jacqueline Pédoya, Membre de la Commission Permanente, *excusée*,
M. Jean-Pierre Rossard, Membre de la Commission Permanente,
M. Gérard Saudubray, Membre de la Commission Permanente,

Invités :

M. Ghislain de Chateaufieux, Directeur Général des Services et M. Pierrick Berriguiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Emploi - Actions économiques et touristiques

Il est proposé à la Commission Permanente : 1) Au titre de l'Économie a) d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au Fonds Départemental de Garantie Sarthe, b) d'accorder 120 000 € à la société FRANCE LAMELLES et 10 000 € à la société ECOLE DU NUMERIQUE pour son projet Startup Élément, c) de prendre acte de l'achèvement du dossier MECALEC INGENIERIE, d) de consolider : - la totalité de l'aide versée à OSEO BDPME, - l'aide attribuée à la société EIFFAGE CONSTRUCTION INDUSTRIES et de verser le solde soit 11 220 €, - l'aide versée à la société MONDIALE IMMOBILIERE pour la société MONDIAL PISCINE et DEVELOP'MANS & PLASTURGIE de 18 038,11 €.

e) d'autoriser la mobilisation de 3 563 € au titre de l'OCM du pays d'Alençon, d'adopter et habiliter le Président à signer la convention entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe. 2) Au titre du tourisme d'approuver le programme d'actions 2015 présenté par l'ONF et d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre 2014-2016. 3) Au titre de l'Emploi d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition du logiciel ABC Clauses par la MDE.

Accord de la Commission Permanente.

2 - Insertion et Programmation FSE

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'habiliter le Président à signer l'avenant n° 1 de la convention GEIQ BTP, les conventions ad hoc des organismes suivants : argos, Familles Rurales, le Relais Habitat & Services Jeunes et Wimoov,

- d'attribuer une aide exceptionnelle de trésorerie de 25 580,46 € à Carbur'emploi et 4 370,03 € à Partage et de signer les conventions ad hoc correspondantes.

- d'habiliter le Président à déprogrammer l'action 'Pôle ressources mobilité' portée par Carbur'emploi au titre de la subvention globale FSE 2011-2013,

- d'approuver la remise gracieuse des titres de recettes pour l'action 'maisons relais'.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Participation au financement des centres sociaux

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'apporter son concours financier à hauteur de 14 484 € aux actions présentées par les Centres sociaux péri-urbains,

- de se prononcer sur les subventions à verser aux différents Centres sociaux intercommunaux et au Centre social Gens du Voyage Voyageurs 72 et d'habiliter le Président à signer les conventions partenariales qui pourraient être conclues avec la CAF, les Communautés de Communes ou les communes, ainsi que les Centres sociaux.

Accord de la Commission Permanente.

- 4 - Fonds départemental d'aide aux jeunes au titre de 2015**
Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur les modalités de fonctionnement du Fonds d'Aide aux Jeunes et les demandes de participation du Conseil général au financement d'actions collectives à hauteur de 138 108 € et d'habiliter le Président à signer les conventions au titre de 2015.
Accord de la Commission Permanente.
- 5 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à huit familles pour un montant total de 7 000 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 6 - Remises gracieuses de dettes**
Il est proposé à la Commission permanente de prononcer un avis favorable à trois demandes de remises gracieuses partielles de dettes pour un montant total de 3 062,00 €.
Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

- 7 - Convention d'objectifs et de moyens adaptée à chaque collège public sarthois**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer toutes les conventions d'objectifs et de moyens avec les collèges publics sarthois.
Accord de la Commission Permanente.
- 8 - Prêts d'honneur aux étudiants**
Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à une étudiante originaire de la Sarthe représentant un engagement total de 1 500 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 9 - Les Trophées du Développement Durable**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une subvention de 2 700 € entre neuf collèges.
Accord de la Commission Permanente.
- 10 - Aides aux associations**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions aux associations suivantes : la Ludothèque et l'A.C.O. pour un montant global de 3 575 €.
Accord de la Commission Permanente.

11 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :
- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 11 971 €,
- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 8 814 €.

Accord de la Commission Permanente.

12 - Admissions en non-valeur au titre des transports scolaires - exercice 2015

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeur la somme de 1 607,57 € au titre des transports scolaires.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

13 - Programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales

Il est proposé à la Commission Permanente de valider la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité et d'habiliter le Président à signer tous les actes se rapportant à ces opérations.

Accord de la Commission Permanente.

14 - Programme grosses réparations ouvrages d'art 2015

Il est proposé à la Commission permanente de valider la répartition de l'autorisation de programme grosses réparations d'ouvrages d'art 2015.

Accord de la Commission Permanente.

15 - Permission de voirie : admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur d'une permission de voirie pour 21,91 €.

Accord de la Commission Permanente.

16 - Virement entre autorisations de programme

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 600 000 € d'autorisation de programme et de 200 000 € de crédits de paiement du programme « opérations voirie Départ. Hors CUM » vers le programme «Opérations Voirie Département LMM 2014».

Le solde de crédits de paiement de 400 000 € fera l'objet d'un virement sur les exercices postérieurs à l'exercice en cours.

Accord de la Commission Permanente.

17 - Acquisitions, échange et cessions

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser : - la cession de parcelles à Le Mans Métropole pour la ligne T3 entre Le Mans et Allonnes ; - la régularisation foncière du centre d'exploitation de Noyen ; - la cession de l'ancienne subdivision du Lude ; - le transfert du collège de la Foresterie à Bonnétableau profit du Département ; - l'acquisition par le Département d'une parcelle à Rouessé-Vassé pour les futurs travaux de suppression du PN 134 ; - l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public autoroutier dans le cadre du giratoire sur la RD 314 à Yvré-l'Evêque ; - la vente par le Département des bureaux de l'ancienne subdivision de Mamers ; - la régularisation des opérations foncières consécutives au dévoiement de la RD n° 57 sur le territoire des Communes du Bailleul et Louailles et d'habiliter le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les actes notariés ou administratifs à intervenir et toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

Mmes Nicole AGASSE, Chantal ALBAGLI, MM. Gérard SAUDUBRAY et Régis VALLIENNE, membres du Syndicat mixte pour l'aménagement de la zone d'intérêt départemental Louailles Le Bailleul, ne prennent part ni au débat ni au vote.

18 - Convention de mise à disposition d'une parcelle départementale à Le Mans Métropole sur la Commune de Champagné

Il est proposé à la Commission permanente de signer la convention de mise à disposition d'une parcelle au profit de Le Mans Métropole située sur la Commune de Champagné pour l'implantation d'un abribus.

Accord de la Commission Permanente.

19 - Fonds de Solidarité pour le Logement Avenants aux conventions relatives à la prise en charge des impayés d'eau et d'énergie

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :
- l'avenant financier à la convention signée le 11 septembre 2013 qui fixe à 132 000 € la participation de Le Mans Métropole,
- l'avenant financier à la convention signée le 30 octobre 2007 qui fixe à 160 000 € la participation du Centre communal d'action sociale de la ville du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

20 - Délégation de compétence des aides à la pierre bilan 2014 - Avenants 2015 - Programmation 2015 aide départementale à la réhabilitation

Il est proposé à la Commission permanente : - de prendre acte du bilan 2014 de la délégation des aides à la pierre, - d'habiliter le Président à signer les avenants n° 10 et 9 aux conventions de délégation de compétence des aides à la pierre et de gestion des aides à l'habitat privé, - de définir un forfait de subvention pour les logements PLUS-PLAI inscrits dans la programmation 2015, - d'établir la programmation 2015 pour le parc public des opérations d'offre nouvelle (délégation) et de réhabilitation de logements sociaux (aide départementale), - d'attribuer 280 863 € d'aide départementale pour la réhabilitation de 282 logements.

Accord de la Commission Permanente.

Mme fabienne LABRETTE-MENAGER, MM. Jean-Pierre CHAUVEAU et Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

21 - Fonds de Solidarité pour le Logement Admission en non-valeur Effacement de dettes

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 62 526,22 € et l'effacement des créances de la somme de 22 490,95 €.

Accord de la Commission Permanente avec une abstention.

22 - Avenant n°3 à la convention d'OPAH de Sablé-sur-Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant à la convention d'OPAH.

Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

23 - Politique territoriale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°3 à la CDL de la Communauté de communes du Canton de Pontvallain et l'avenant n°2 à la CDL de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Par ailleurs, il est proposé d'attribuer 1 500 € à l'association 'travailler autrement' dans le cadre du tour de France du télétravail 2015 au Mans.

Accord de la Commission Permanente.

24 - Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider les cinq fiches d'aide (5.8 - 5.9 - 5.15- 5.16 - 5.20) ajustant le cadre et les modalités d'attributions des aides, dans l'attente de la finalisation du programme européen, ainsi que la nouvelle fiche d'aide consacrée à la mise aux normes des bâtiments d'élevage s'inscrivant au PCAE volet élevages des Pays de la Loire.

- d'approuver le contrat d'objectif du GIP INOVALYS pour l'année 2015 et d'habiliter le Président à le signer ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente.

25 - Avis sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021

Il est demandé à la Commission permanente :

- de rappeler que la loi MAPTAM a clairement attribué les compétences de gestion des milieux aquatique et gestion des inondations aux Communes ou à leur Établissement,

- d'émettre un avis défavorable sur certaines dispositions très contraignantes notamment pour le développement des infrastructures de transport mais aussi en matière d'urbanisme, fortement préjudiciables au développement équilibré des territoires et pour certaines, socialement et financièrement hors d'atteinte compte tenu de la conjoncture actuelle.

- de demander que soit introduit dans ce plan plus de souplesse pour une adaptation en rapport avec la réalité des risques et enjeux locaux.

Accord de la Commission Permanente.

26 - Admissions en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser pour un montant de 3 326,98 € TTC, des admissions en non valeur, soit en 2010 : 0,60 € (Chemiré-en-Charnie) et 0,60 € (Vaas), 83,72 € en 2012, 2 194,06 € en 2013 et 1 048 € en 2014.

Accord de la Commission Permanente.

27 - Admission en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme de 133,75 €.

Accord de la Commission Permanente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

28 - Environnement

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser l'acquisition de la cave de Beauverger à Aubigné Racan d'un montant de 7 500 € et 1 600 € de frais notariés,
- d'habiliter le Président à signer l'acte et les documents afférents,
- d'attribuer les subventions suivantes : 11 330 € au CPIE, 8 135 € à la LPO, 20 420 € au CENS, 5 800 € au GRETIA;
- d'accorder 4 190,50 € au titre des plantations de haies champêtres et 700 € au titre du Conseil technique et frais d'ingénierie,
- de solliciter les subventions de l'Etat et des Fonds européens afin de poursuivre l'animation du site Natura 2000 (Châtaigneraie eremita au sud du Mans) à hauteur de 50% soit 10 509,60 € chacun et d'habiliter le Président à signer les conventions à venir pour une durée de 25 mois.

Accord de la Commission Permanente.

29 - Plan de préventions des risques technologiques de BUTAGAZ ARNAGE

Il est proposé à la Commission permanente de valider une convention pour le cofinancement des travaux de réduction des risques prescrits par le Plan de prévention des risques technologiques de Butagaz Arnage, entre la commune d'Arnage, Le Mans Métropole, la Région Pays de la Loire, la Caisse des Dépôts, l'Etat et le Conseil général, pour un montant compris entre 5 et 18 000 € et d'habiliter le Président à signer cette convention.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

30 - Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 84 800 € à des associations patrimoniales et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que la convention encadrant la remise des prix de la photographie et l'organisation du second salon de l'auto édition à l'Abbaye de l'Epau et les conventions de partenariat avec des artistes photographes pour les besoins d'organisation de la saison photo 2015 à l'Abbaye de l'Epau.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 148 270 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs, 26 000 € au titre de la sensibilisation, 69 400 € au titre du soutien aux équipes artistiques, 18 500 € au titre des aides aux structures missionnées, 1 500 € au titre de l'aide aux manifestations (festivals), 21 300 € au titre des manifestations et initiatives diverses.

Accord de la Commission Permanente.

32 - Aides aux sports

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 550 518 € au titre des aides aux sports et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

33 - BOLLEE MONTHEARD - Regroupement de la DGA Infrastructures Virement d'AP/CP

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 500 000 € d'autorisation de programme et 300 000 € de crédits de paiement de l'opération la cité Travaux de réhabilitation vers l'opération relative aux Travaux d'aménagement de Bollée Monthéard.

Accord de la Commission Permanente.

34 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Modification des caractéristiques d'un emprunt OPH Sarthe Habitat

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de la réduction de la durée du préfinancement de 24 à 21 mois des emprunts PLUS et PLAI destiné à financer la construction de trente-sept logements locatifs à La Ferté Bernard.

Accord de la Commission Permanente.

Mme fabienne LABRETTE-MENAGER, MM. Jean-Pierre CHAUVEAU et Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

35 - Mises à disposition partielles d'agents auprès de la Société Publique Locale « Agence des territoires »

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le premier Vice-Président à signer l'avenant à la convention de mises à disposition partielles d'agents auprès de la Société Publique Locale « Agence des territoires ».

Accord de la Commission Permanente.

36 - Associations diverses

Il est proposé à la Commission permanente de répartir auprès d'associations diverses 2 230 € au titre de leur fonctionnement, de leurs activités et de l'organisation de congrès.

Accord de la Commission Permanente.

37 - Convention de mise à disposition de tablettes aux conseillers départementaux

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition de matériel informatique à intervenir avec les conseillers départementaux.

Accord de la Commission Permanente.

38 - Partenariats associatifs

Il est proposé à la Commission Permanente de répartir un crédit de 3 000 euros aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le président du Conseil général à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente.

39 - Convention partenariale entre les Département ligériens et l'UGAP, centrale d'achat

Il est proposé à la Commission permanente de décider :

- de constituer un groupement de fait avec les Départements de la Loire Atlantique, de la Vendée et de la Mayenne afin de satisfaire nos besoins dans l'univers « informatique et consommables » auprès de l'UGAP, centrale d'achat,
- d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat correspondante, pour une durée de 3 ans, avec un montant estimatif d'engagement de 600 000 € HT / an pour notre département.

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 40.

*
* * *

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Jean-Marie GEVEAUX

Affiché le :

Retiré le :